Vaud

Autor(en): **Martin, Ad. / Monnier, Marcel / Panchaud, Georges**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **53/1962 (1962)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-115013

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La pénurie du personnel enseignant n'est pas encore résorbée dans notre canton. Les effectifs scolaires ne cessent de s'accroître dans les grands centres, où de nouvelles classes doivent être ouvertes, et malgré les gains réalisés par certains groupements de classes rurales à faibles effectifs, le corps enseignant vaudois manque encore d'une cinquantaine de personnes. Ce chiffre correspond assez exactement au nombre d'instituteurs et d'institutrices qui abandonnent prématurément leurs fonctions chaque année. En effet, sans ces défections, l'Ecole normale, dont l'effectif étudiant a été augmenté en plus forte proportion que le nombre des élèves des classes primaires, serait en mesure de faire face aux besoins.

Désireux de mettre un terme à cet état de faits, et cela surtout pour permettre aux jeunes normaliens de terminer leurs études dans les meilleures conditions, le Département avait pensé pouvoir faire appel à des personnes capables qui seraient formées, sur le plan pédagogique, dans un temps relativement court. Cette formule, qui aurait enfin permis de repourvoir à demeure des postes vacants depuis plusieurs années, a été combattue par le corps enseignant et écartée par le Grand Conseil dans sa session de mai dernier. Et c'est ainsi que, faute d'avoir pu compter sur ces maîtres auxiliaires, il a fallu demander encore une fois à l'Ecole normale de céder en novembre une soixantaine de ses élèves de dernière année.

Une solution doit cependant être trouvée sans plus de retard, car il n'est pas tolérable que certaines classes soient constamment tenues par des remplaçants plus ou moins qualifiés, ce qui ne va pas sans répercussions fâcheuses sur la formation des élèves. Le Département a étudié, avec la collaboration de la Société pédagogique vaudoise, une procédure un peu différente, mais dont il espère obtenir les mêmes résultats.

La Commission de réforme de structure de l'enseignement vaudois a poursuivi ses travaux; elle s'est scindée en plusieurs sous-commissions, dont chacune avait une tâche bien délimitée.

Certains problèmes soumis à son examen seront, semble-t-il, assez facilement résolus, alors que d'autres, l'âge d'entrée à l'école, la date du début de l'année scolaire, la durée du cycle des études primaires avant le passage à l'école secondaire — pour ne citer que ceux-là — sont loin d'avoir trouvé une solution satisfaisante. Il ne faut du reste pas s'en étonner: la structure scolaire qu'on désire modifier a derrière soi 150 ans d'existence, et il n'est pas aisé de discerner d'emblée ce qui doit en être conservé et ce qu'il convient d'en abandonner.

La loi de 1960 sur l'Instruction publique primaire fait un devoir impératif aux communes d'organiser sur leur territoire un service dentaire scolaire. A vrai dire, de tels services existent déjà, et depuis fort longtemps, dans les grandes localités vaudoises, à telle enseigne que plus de 30 000 enfants reçoivent régulièrement les soins dentaires nécessaires. En revanche, dans les régions rurales du canton, la mise sur pied de ces services se révèle plus compliquée; la formule du cabinet dentaire installé dans le bâtiment d'école, qui se justifie parfaitement en ville en raison du grand

nombre d'élèves, ne peut se concevoir que très rarement à la campagne. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé l'achat de deux cliniques dentaires ambulantes, qui desservent déjà des localités décentrées dans les régions où les grandes distances et l'enneigement excluent le déplacement des enfants.

Il y a quelques années, et pour des raisons d'ordre budgétaire, le Grand Conseil avait décidé la suppression des cours d'éducation civique destinés aux jeunes gens de 16 à 19 ans, ce qui provoqua un certain remous dans l'opinion publique. A la suite de cette réaction, le Conseil d'Etat confia à une commission extra-parlementaire le soin d'étudier à nouveau ce problème, en partant de l'idée qu'il n'était pas judicieux d'abandonner à eux-mêmes des adolescents à un moment particulièrement important de leur formation d'homme. Cette commission a conclu à une reprise des dits cours, mais sous une forme nouvelle, dont les modalités d'exécution ne sont pas encore définitivement arrêtées.

Plusieurs ouvrages scolaires sont en préparation, en particulier deux manuels de calcul, dont l'un sera remis au degré inférieur et l'autre au degré supérieur. Un nouveau livre de calcul réservé au degré moyen vient de sortir de presse.

Les moyens d'enseignement dits «audio-visuels» rencontrent de plus en plus la faveur de nos maîtres d'école, particulièrement dans le domaine du cinéma scolaire. La Centrale suisse du film scolaire, à Berne, fournit aux meilleures conditions les bandes dont les écoles peuvent avoir besoin dans les domaines les plus divers. Mais encore faut-il que l'emploi du film obéisse à certaines règles didactiques, faute desquelles il ne saurait que manquer son but. C'est la raison pour laquelle le Département vient d'éditer une brochure, où les maîtres pourront trouver à la fois les conditions de l'usage de l'image animée à l'école et aussi les limites qu'il convient de lui assigner.

L'édition du plan d'études des classes supérieures, qui date de 1937, est actuellement épuisée. Le Département se préoccupe de la remise au point de ce document, à propos duquel il a consulté les maîtres des classes supérieures et les autorités scolaires intéressées. Un projet sera prochainement soumis à une commission extra-parlementaire nommée par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas eu de mutations, cette année, dans le corps des inspecteurs et directeurs d'écoles. Nous devons cependant signaler avec regret le décès de M. Charles Foretay, ancien inspecteur scolaire, et de M. Louis Paquier, ancien directeur des écoles de Bex.

Ad. Martin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Depuis avril 1962, les gymnases vaudois, derniers témoins de l'organisation d'avant la réforme de 1956, sont intégrés dans la nouvelle structure de l'enseignement secondaire. Du coup, ils ont perdu leurs noms de « Gymnases (classique et scientifique) cantonaux » et de « Gymnase de jeunes filles », pour devenir le « Gymnase de la Cité » et le « Gymnase du Belvédère ». Au premier ont été attribuées les sections « latin-grec » (type A), « mathématiques-sciences » (type C) et les deux sections propres

au Canton de Vaud: « latin-mathématiques » et « langues modernes ». Le Gymnase du Belvédère abrite la section « latin-anglais » (type B) et la section de culture générale. Cette dernière est réservée aux jeunes filles, alors que toutes les autres sont mixtes.

Cette transformation a plus affecté les maîtres, habitués jusqu'ici à enseigner dans des classes d'un seul sexe, que les élèves, qui n'ont connu d'autre régime que celui de la co-éducation.

Ce n'est qu'en 1964, lorsque cette première « volée » du régime instauré il y a 6 ans parviendra au terme de ses études secondaires, qu'on pourra dresser un bilan des résultats de la réforme.

Une chose est certaine: la réforme n'a pas eu sur le recrutement des collèges les effets redoutés de certains, souhaités par d'autres. C'est immédiatement avant l'entrée en vigueur du plan de réforme, que le recrutement des collèges secondaires a augmenté dans les plus fortes proportions. Le nombre des admissions, à Lausanne, en 1955, était de 36 % supérieur à celui de 1951, alors que de 1955 à 1961, l'accroissement n'a été que de 5,6 %. Il faut s'attendre à ce que les facilités accordées dès 1961 (gratuité des manuels et indemnités pour frais de transport et de pension) accentuent quelque peu la progression. A vrai dire, l'effet de ces mesures ne se fait pas encore nettement sentir, sauf sur le budget de l'Etat: la dépense pour les manuels a été de fr. 319 000.— environ et les indemnités ont coûté fr. 350 000.—.

Le nouveau régime de l'enseignement secondaire ayant été rendu responsable du « déclin du grec », il est intéressant de noter qu'en 1961, l'option en faveur du grec a été choisie par le 36,1 % des élèves de IVe latine des collèges lausannois. Pour cette même année, la proportion des hellénistes dans les classes du Gymnase classique, qui appartenaient encore à l'ancien régime, était de 34,9 %. Nous ne prétendons pas, en rapprochant ces deux indications statistiques, que le problème des études classiques ne se pose pas. Le fait est que la section latine a perdu sa prééminence numérique, puisque ses effectifs ne représentent plus que le 43 % du nombre des élèves de l'ensemble des sections gymnasiales. Faut-il s'étonner que les mathématiques-sciences recrutent davantage et que la nouvelle section de langues modernes attire nombre de jeunes filles? Il est par trop simpliste d'imputer à la seule structure actuelle, qui a supprimé la hiérarchie institutionnelle des types d'études, une évolution qui s'explique en premier lieu par des causes sociologiques et économiques. Au surplus, on peut mettre à l'actif de la nouvelle organisation, qui a institué l'orientation scolaire, un recrutement plus homogène de la section latine et la diminution du nombre d'échecs en cours d'études.

Les difficultés de recrutement des maîtres se traduisent bien dans le fait que, sur 588 postes d'enseignement secondaire, en 1961-62, 119 sont occupés à titre temporaire. Pour les mathématiques et les sciences, la désaffection à l'égard de la profession enseignante pose de graves problèmes et l'Etat n'a pas, dans son jeu, les atouts dont disposent l'industrie et la recherche.

Le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire est entré dans la troisième année de son existence. Les graves difficultés du début semblent surmontées. La plupart des objections des étudiants n'ont pas résisté à la forte augmentation des indemnités versées aux stagiaires.

D'autre part, la Faculté des lettres, d'abord réservée à l'égard de la nouvelle institution, lui donne maintenant un appui moral précieux. Mais le séminaire n'est pas seulement une école normale secondaire. Il s'est équipé en centre de documentation pédagogique et rend déjà, à ce titre, des services appréciés par les maîtres en exercice.

L'événement le plus marquant de l'année 1962 est certainement la création du secrétariat général du Département de l'instruction publique. L'organisation actuelle, avec les trois services primaire, secondaire et supérieur, est la réplique administrative de la structure de l'école vaudoise. Or les problèmes les plus importants se posent maintenant globalement, à l'échelle de l'institution scolaire dans son ensemble. C'est bien pourquoi le Conseil d'Etat a chargé, en 1960, une commission extraparlementaire d'examiner la situation à la lumière des exigences économiques, techniques, politiques et pédagogiques d'une société dont l'évolution s'est accélérée, et de lui faire éventuellement des propositions en vue d'une réforme générale. Le Conseil d'Etat vient de faire un pas de plus en créant, au Département, l'organe chargé de procéder aux études d'ensemble, de coordonner l'action des trois services, d'abaisser les cloisons d'une organisation trop compartimentée pour résoudre les problèmes de l'heure et permettre l'application d'une politique cohérente de l'éducation. Au moment où paraîtra cette chronique, le secrétariat général sera entré en activité. La besogne ne lui manquera pas.

Marcel MONNIER.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les changements rapides et spectaculaires ne sont pas le propre des Universités. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les problèmes que nous signalions dans notre précédente chronique n'ont pas, un an plus tard, trouvé leur solution.

On manque toujours de locaux, surtout dans les Facultés scientifiques où l'on doit refuser des étudiants faute de place dans les laboratoires.

L'accueil des très nombreux étudiants étrangers préoccupe sérieusement les milieux les plus divers. Non seulement il serait souhaitable qu'ils puissent mieux s'intégrer à la vie de l'Université et de la Cité, mais il serait, en premier lieu, nécessaire qu'ils trouvent à se loger à des conditions, sinon avantageuses, au moins normales. Ce n'est souvent pas le cas. Les étudiants de couleur se voient parfois refuser la location d'une chambre. Les prix sont devenus de plus en plus élevés. Il faut dire que les travaux préparatoires à l'Exposition nationale ne font qu'accentuer la pénurie de logements qui sévit depuis bien des années à Lausanne.

C'est pourquoi un groupement officieux cherche à créer une sorte de coopérative qui louerait des appartements, ou même des immeubles, et qui les mettrait à disposition des étudiants. Il faut espérer que ce projet aboutira car la situation n'ira qu'en s'aggravant d'ici 1964.

Après cette date, le bâtiment construit pour les bureaux de l'Exposition est d'ores et déjà destiné à loger les étudiants et sera, espérons-le, le premier élément d'une Cité universitaire qui s'élèvera au bord du lac.

Côté professeurs, l'année 1962 leur a apporté une très substantielle amélioration de traitement que le Grand Conseil a bien voulu voter.

Au bilan de la coordination entre Universités romandes, signalons enfin que les étudiants de Genève et de Lausanne peuvent désormais suivre sans inscription spéciale cinq heures de cours dans l'Université voisine. C'est un petit commencement.

Georges PANCHAUD.